

EXCREMENT – POIL(S)

EXCREMENT

**RAPPEL**

Attention, un excrément doit toujours être manipulé avec précaution (utilisation de gants, conservation dans des sachets étanches).

Les prélèvements doivent être identifiés par : (1) la date de découverte, (2) le nom du correspondant, (3) le département, (4) la commune et éventuellement (5) un n° de prélèvement (une fiche par échantillon prélevé).

Les excréments sont à conserver au congélateur du réseau le plus proche (DDT, ONCFS, PNR, PN), les poils peuvent être conservés dans une enveloppe à température ambiante et être envoyés directement au responsable régional du réseau.

Ce formulaire doit être adressé à l'antenne régionale du réseau (ONCFS Gap, ONCFS Gerstheim, ONCFS Gières, ONCFS Prades, ONCFS Coudes, ONCFS Dijon, ONCFS Toulouse, PN Mercantour Nice), ainsi qu'au coordinateur départemental (DDT (M)).

1. IDENTITE DU (DES) CORRESPONDANT(S) ET DE L'OBSERVATEUR

CORRESPONDANTS			OBSERVATEUR	
	N°1	N°2		
Nom	AGULLO André	BOUNIOU Alain	Nom	Bérenger REMY
Organisme	ONCFS	ONCFS	Téléphone	06 42 25 61 34
Date de recueil	10/01/2018	10/01/2018		

2. DATE ET LIEU DE LA DÉCOUVERTE (situer sur une carte au 1/25000^{ème} à joindre au formulaire)

Le : 21 décembre 2017 N° du prélèvement :

(si plusieurs prélèvements lors d'une même sortie)

Département : 30 Commune : SUMENE Lieu-dit : Ravin de l'Olivier

3. RELEVÉ D'AUTRE(S) INDICE(S) (compléter les formulaires correspondants)

observation visuelle empreinte/piste proie sauvage urine/sang hurlement

4. CIRCONSTANCES DE LA DÉCOUVERTE

Excrément - déposé : à terre sur une souche, une butte de neige
 à proximité d'une proie sauvage à proximité d'une proie domestique

autre : sur une pierre

- recouvert par grattage : oui non

Poils - prélevé : sur un barbelé à proximité d'une proie sauvage
 sur un buisson à proximité d'une proie domestique

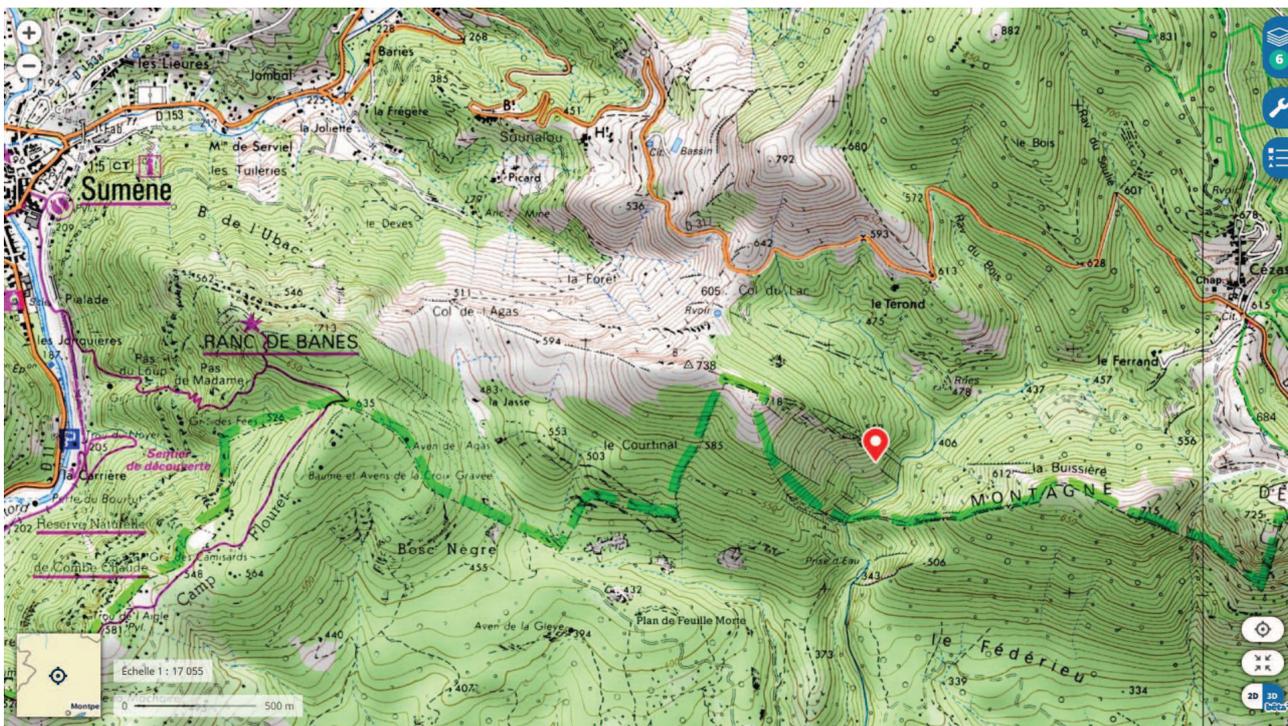
autre :

5. AVIS DU (DES) CORRESPONDANT(S)

LYNX LOUP GRAND CANIDE INDETERMINE CHIEN INDETERMINE AUTRE (à préciser)

6. RECOLTE DE L'ECHANTILLON non oui (précisez le lieu de stockage) : SD30 - La Calmette (30)

Excrément découvert par Bérenger REMY le 21/12/2017 à SUMENE (30)



Lieu de la découverte



Photo de l'excrément tel qu'il a été découvert